

Composantes :

Composante I : Gestion durable des eaux et des sols

L'objectif de cette composante est de promouvoir l'adoption par les ruraux des pratiques et technologies durables et résilientes aux changements climatiques. En termes d'effet attendu, les ressources naturelles utilisées comme capital productif agro-pastoral sont préservées dans la zone d'intervention du projet

Les activités de cette composante sont structurées en deux sous-composantes, la première porte sur l'aménagement des bassins de production et la deuxième concerne le renforcement des capacités des acteurs en gestion des ressources naturelles.

Sous-composante 1.1 : Aménagement des bassins de production

A terme cette sous-composante permettra d'aménager 9 500 ha de terres soumises à une gestion résiliente au climat. Elle permettra l'adoption et la diffusion des techniques de production/valorisation des écosystèmes agro-pastoraux résilientes au changement climatique (CC). La démarche de PROGRES vise à consolider les aménagements existants d'une part afin d'en garantir la viabilité et la durabilité ; et à mettre à l'échelle dans la zone de concentration et dans les bassins de production l'approche et l'expérience d'aménagement acquises dans le cadre DU PASK II d'autre part.

Les interventions du projet dans cette sous-composante sont structurées autour de deux volets comprenant (i) les activités de consolidation des sites aménagés dans la zone du PASK II ; et (ii) l'aménagement et la mise en valeur de bassins de production résilients au changement climatique

Sous-composante 1.2. Renforcement des acteurs en gestion des ressources naturelles

Les activités de cette sous-composante sont structurées autour des trois volets suivants : (i) champs-écoles paysans (CEP) et renforcement technique des producteurs ; (ii) appui aux OP et coopératives ; et (iii) formation. Les principaux indicateurs comprennent : 460 entités soutenues dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat ; 2 500 paysans-relais et facilitateurs formés à travers les CEP et 6 000 bénéficiaires d'alphabétisation

fonctionnelle dont 75% de femmes. Ces indicateurs sont l'expression de l'engagement citoyen auquel le projet veillera

Composante 2. Équipements d'appui au développement communal

La composante 2 vise à améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base et équipements communaux d'une part, et renforcer les capacités des instances de gouvernance locale pour le pilotage d'un développement inclusif d'autre part. Les activités qui seront exécutées dans cette composante s'inscriront étroitement dans le processus de décentralisation en cours en Mauritanie, notamment à travers le renforcement des capacités des Communes et des Comités de concertation citoyenne (CCC). Cette composante consolidera en outre l'expérience acquise au sein du PASK II en matière de Diagnostic territorial, qu'elle affinera pour qu'il puisse consolider les axes d'intervention de PROGRES et renseigner les plans de développement communaux de la zone d'intervention.

La composante est organisée en deux sous-composantes : renforcement des structures de gestion et accès aux services sociaux de base.

Sous-composante 2.1 : Renforcement des structures de gestion des équipements communaux

Les interventions de PROGRES dans cette sous-composante sont structurées en 4 volets d'activités :

- (i) Renforcement de la planification participative ;
- (ii) Diagnostics territoriaux (DT);
- (iii) Renforcement des CCC et COGES; et
- (iv) Appui institutionnel à l'administration communale. Ils s'inscrivent dans la continuité des activités du PASK II tout en mettant un accent plus fort sur le développement de capacités internes au sein des instances et des communautés cibles dans le but faciliter l'appropriation des outils

Sous-composante 2.2 Investissements socioéconomiques de base

Cette sous-composante a pour Produit attendu : Les infrastructures et équipements répondant aux besoins des communautés rurales sont construits. Conformément au cadre logique, cette sous-composante sera évaluée sur la base de la construction de 260 infrastructures et équipements d'intérêt communautaire grâce au Fonds d'investissement communal (Fic) que le PROGRES mettra en place.

Deux volets d'activités sont prévus : (i) la préparation des microprojets avec l'appui des facilitateurs, sous la supervision des CCC et sous la gouvernance institutionnelle des conseils communaux ; (ii) le financement des microprojets par le Fonds d'investissement communal (FIC). Les investissements seront réalisés sous forme de microprojets d'infrastructures et concerneront particulièrement l'accès à l'eau potable, l'élevage, l'agriculture et des microprojets d'intérêt collectif. Le montage et les arrangements opérationnels du FIC répliqueront ceux développés dans le PASK II. Pour l'essentiel, les investissements seront réalisés dans la zone de concentration et de mise à l'échelle et accessoirement dans la zone de consolidation (PASK II) où les interventions viseront à garantir la viabilité des investissements et leur appropriation par les bénéficiaires

Composante 3 : Coordination, gestion, suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs

Cette composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. Sa mise en œuvre sera régie par les arrangements définis dans le cadre de l'approche-programme et se référera manuels et supports de mise en œuvre définis à cet effet

Composante 4 : Mécanisme de relance en faveur des populations rurales pauvres RPSF

L'objectif global de développement de l'intervention financée sur les ressources du Mécanisme de Relance en faveur des Populations Rurales (RPSF) est d'atténuer les dommages causés par la crise du COVID-19 aux petits et moyens agriculteurs et éleveurs et de contribuer à leur résilience aux catastrophes.

Les groupes cibles de cette composante sont constitués de petits agriculteurs et éleveurs des zones d'interventions de PROGRES, qui n'ont pas accès aux équipements et intrants, dépendent fortement de la pluviométrie, utilisent leurs produits agricoles principalement pour

l'autoconsommation, en raison de leur emplacement isolé, et qui ont été sévèrement affectés par la pandémie et les contre-mesures qui l'ont accompagnées. La stratégie de ciblage vise à atteindre les bénéficiaires les plus vulnérables, suivant les critères de ciblage de PROGRES : (i) les municipalités isolées, non connectées aux routes principales, (ii) les villages sans réseaux d'approvisionnement d'eau potable, (iii) les villages sans centres médicaux, (iv) les villages où la production agricole dépend de structures actuellement inefficaces (barrage non fonctionnels), et (v) les zones connaissant les plus faibles niveaux de précipitations cette année

Sous-composante 4.1 : Mise à disposition d'intrants et de biens et services de base pour la production

L'objectif de cette sous-composante est de s'assurer que les petits agriculteurs aient accès à temps aux intrants et aux moyens de base en fournissant des équipements et des graines certifiés résistants aux climats, et en assurant un support technique et formation continus. Cette action permettra également aux petits agriculteurs de diversifier leur production en leur fournissant des kits de production de légumes intégrés capable de cultiver jusqu'à 500 m² de petites parcelles villageoises. Cette composante prévoit aussi de fournir des kits de subsistance comprenant des rations alimentaires pour le bétail et la santé animale aux éleveurs dans les zones d'élevage intensif, ainsi que des services vétérinaires. Ces derniers seront d'abord pilotés par des cliniques mobiles temporaires dans des zones pré-identifiées. Les leçons tirées de l'expérience seront ensuite intégrées dans la composante 2 de PROGRES et assureront le renforcement de capacités des installations locales, ou la création de nouvelles installations, en tenant compte des besoins identifiés lors de la mise à disposition de services dans les cliniques vétérinaires temporaires et sur la base de feedback des éleveurs bénéficiaires.

Sous-composante 4.2 : Fourniture d'informations agropastorales à travers des services numériques

L'objectif de cette sous-composante est d'assurer que les agriculteurs et éleveurs ciblés aient accès aux informations de distribution d'intrants et à la fourniture des services vétérinaires, et aux informations sur le marché en temps opportun, permettant ainsi une prise de décision éclairée en matière de production et d'approvisionnement et d'améliorer les liens avec le marché pendant la crise.